



# Table ronde tripartite de l'OIT sur les retraites



Nathalie Joncas

Norma Kozhaya

# Objectifs de la rencontre

- Partager les tendances sur les réformes des retraites et dans ce contexte, tirer les leçons des expériences des pays en matière de conception, de couverture et de réforme
- Discuter des différentes options de réformes à la lumière des principes fondamentaux de l'OIT
- S'informer sur les messages principaux préparés par chacun des groupes soient les travailleurs, les employeurs et le gouvernement



The background of the slide features a photograph of the International Labour Organization (ILO) logo. The logo is a blue circular emblem with a white gear in the center, the letters 'OIT' in the middle, and a laurel wreath border. It is mounted on a light-colored stone wall. A semi-transparent white diagonal band runs across the image from the top-left to the bottom-right, serving as a background for the text and list.

## 14 pays ont été sélectionnés pour participer à la table ronde tripartite

- Afrique
  - Côte d'Ivoire
  - Nigéria
  - Tunisie
- Amérique
  - Argentine
  - Canada
  - Chili
  - Mexique
- États arabes
  - Jordanie
- Asie
  - Chine
  - Indonésie
  - Japon
- Europe
  - Bulgarie
  - France
  - Fédération de Russie

## Principes fondamentaux énoncés dans les normes de l'OIT

- 1) Réalisation progressive de la couverture universelle
- 2) Solidarité sociale et financement collectif
- 3) Droit à des prestations adéquates et prévisibles
- 4) Responsabilités générales et principales de l'État
- 5) Non-discrimination, égalité des sexes et prise en compte des besoins spécifiques
- 6) Viabilité financière, budgétaire et économique
- 7) Gestion et administration transparentes
- 8) Participation des partenaires sociaux et consultations avec les autres parties prenantes
- 9) Révision périodique des pensions pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie et du niveau général des gains

# Présentation représentante des travailleurs

## 1) Les deux premiers piliers

- 1) Respectent les principes 1 à 6 de l'OIT
- 2) Manque de transparence en ce qui concerne de la gouvernance et de la révision des programmes
- 3) Augmenter la participation des partenaires sociaux

## 2) Troisième pilier, plus problématique

- 1) Volontaire et ne permet pas à tous d'accumuler un revenu suffisant à la retraite
- 2) Désengagement de la part des employeurs, particulièrement au privé
- 3) Les bénéficiaires sont de moins en moins adéquats et prévisibles
- 4) Pas toutes les provinces où la gouvernance est partagée avec les travailleurs
- 5) Inadéquat pour les petites entreprises et les travailleurs du secteur informel et atypique

## 3) Mesures fiscales qui favorisent les plus hauts salariés

- 1) Une contribution directe en fonction de celle du travailleur qui serait plus favorable pour les salariés de la classe moyenne

# Présentation représentante des employeurs

- 1) Les trois piliers du système canadien de retraite travaillent ensemble pour assurer un remplacement adéquat du revenu à la retraite et prévenir la pauvreté chez les aînés
- 2) Le système respecte les principes de l'OIT (note en général entre 4 et 5)
- 3) Le statu quo n'est toutefois pas suffisant
- 4) Des Canadiens de la classe moyenne et des travailleurs autonomes pourraient ne pas avoir un taux de remplacement de leurs revenus adéquat à la retraite
- 5) Les employeurs appuient des initiatives ciblées et équilibrées, notamment :
  - a) Développer des produits d'épargne-retraite attractifs pour les personnes qui n'ont pas de régime basé sur l'emploi
  - b) Augmenter le niveau d'épargne et réduire la dette des ménages
  - c) Promouvoir la participation au marché du travail à des âges plus avancés pour refléter l'espérance de vie accrue
  - d) Travailler à améliorer les résultats pour les bénéficiaires de régimes d'accumulation de capital
  - e) Mettre en place les conditions et les réglementations pour des régimes de retraite innovants comme des régimes avec partage des risques et à prestations cibles et assurer la pérennité des RRPD
  - f) Examiner d'autres moyens d'améliorer les piliers 1 et 2 (âge du début des prestations avec bonification)

## Présentation représentante du gouvernement

### 1) Évaluation des deux premiers piliers en regard des principes fondamentaux de l'OIT

- a) Le système canadien respecte les principes fondamentaux
- b) Le système de retraite joue un rôle important dans la sécurité financière des Canadiens
- c) Particulièrement pour les plus bas salariés

### 2) Éléments qui pourraient être améliorés

- a) Le gouvernement du Canada fait un suivi avec les provinces et les territoires
- b) La consultation avec les parlementaires sociaux est très limitée
- c) La consultation se fait grâce aux processus parlementaires prévus au Canada

### 3) Évaluation globale du système

- a) Érosion de la partie privée du système depuis plusieurs années
- b) Mesures prises pour consolider les mécanismes de retraite, particulièrement au privé
- c) Mécanismes pour s'assurer que tous les retraités reçoivent bien les bénéfices auxquels ils ont droit
- d) Échanges avec les provinces pour s'assurer que les mécanismes ne découragent pas l'épargne, particulièrement pour les bas salariés
- e) Augmenter la littéracie financière des Canadiens pour qu'ils puissent prendre des décisions plus informées

# Impressions générales

## Nathalie

- Pour certains représentants des travailleurs, il y a faillite du système actuel (Chili, Argentine, Mexique, Tunisie)
- Besoin d'augmenter les deux premiers piliers
- La couverture des travailleurs est très faible dans certains pays
- Problématique avec les travailleurs atypiques pour la grande majorité
- Des réformes importantes qui n'ont pas donné les résultats escomptés

## Norma

- La situation du Canada se distingue globalement de façon positive de celle de plusieurs des pays participants
- Pour certains représentants des employeurs, la question est le financement par répartition vs par capitalisation
- Enjeu de la soutenabilité financière des régimes
- Faible couverture des travailleurs, voire très faible dans certains pays, et problématique des travailleurs atypiques (économie informelle)

